États-Unis 18 janv. 2027

GENIUS Act, stablecoins de paiement

Le 18 janvier 2027, la loi GENIUS et la règle finale de l'OCC entrent en vigueur. Pour émettre un stablecoin de paiement aux États-Unis, il faut en principe être un émetteur autorisé. La loi encadre les réserves, le remboursement, les fonds propres et la conservation.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
18 janv. 2027	Loi fédérale GENIUS, OCC	OCC	Autorités américaines

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS — Grand groupe bancaire

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

18 juil. 2025 — Promulgation de la loi GENIUS

Oct. 2026 — Règle finale de l'OCC

18 janv. 2027 — La loi et la règle entrent en vigueur

18 juil. 2028 — Fin de l'offre de stablecoins d'émetteurs non autorisés

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Ce que la loi exige d'un émetteur

18 JANV. 2027

AGRÉMENT	RÉSERVES	REMBOURSEMENT	SUPERVISION
• Approbation préalable pour émettre aux États-Unis	• Actifs de réserve en face des stablecoins émis	• Règles de remboursement des détenteurs	• Fonds propres et conservation encadrés • Reporting hebdomadaire et trimestriel à l'OCC

La loi GENIUS, promulguée le 18 juillet 2025, crée un cadre fédéral pour les stablecoins de paiement. Elle entre en vigueur le 18 janvier 2027, comme la règle finale de l'OCC qui la met en œuvre pour les entités relevant de sa compétence, dont les banques nationales et les succursales fédérales de banques étrangères.

À compter de cette date, il faut en principe être approuvé comme émetteur autorisé pour émettre un stablecoin de paiement aux États-Unis. Un émetteur dont le dossier est complet au 18 janvier 2027 peut demander une dérogation, limitée à douze mois. À partir du 18 juillet 2028, les prestataires de services sur actifs numériques ne pourront plus proposer de stablecoins d'émetteurs non autorisés.

NOTRE LECTURE

Pour un groupe européen, la question se pose par ses entités américaines et par les stablecoins en dollars qu'il utilise ou conserve pour ses clients. Elle rejoint le traitement comptable des crypto-actifs en Europe : nature de l'actif, réserves, droits des détenteurs.

LES CRYPTO-ACTIFS DANS LES COMPTES DES BANQUES FRANÇAISES→

CE QUE NOUS FAISONS

Analyse d'impact pour les entités et les activités concernées, traitement comptable des stablecoins détenus ou émis, rapprochements entre positions, réserves et comptabilité.

GENIUS Act | Stablecoins | OCC

BANQUE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

OCC, bulletin 2026-50, règle finale	https://www.occ.gov/news-issuances/bulletins/2026/bulletin-2026-50.html
OCC, communiqué sur la règle finale	https://www.occ.gov/news-issuances/news-releases/2026/nr-occ-2026-92.html
OCC, bulletin 2026-51, dérogations	https://www.occ.treas.gov/news-issuances/bulletins/2026/bulletin-2026-51.html

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.